

CP - Elections : informations pratiques

L'élection présidentielle se déroulera les 10 et 24 avril prochains.

Quelques informations pratiques sont à prendre en compte pour les électeurs.

- **Comment vérifier sa situation électorale et trouver son bureau de vote ?**

Les électeurs ont désormais la possibilité de vérifier leur situation électorale en flashant le QR code présent sur leur nouvelle carte électorale.

- **Comment établir une procuration ?**

Les électeurs peuvent faire la demande en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr ;

Après avoir saisi sa demande de procuration ; l'électeur reçoit un courriel de *Maprocuration* intitulé « *Votre demande de procuration* » ;

Il devra ensuite se rendre dans une brigade de gendarmerie, un commissariat de police ou un consulat pour **faire vérifier son identité** ; l'électeur recevra un courriel de confirmation de *Maprocuration* intitulé « *Votre identité a bien été validée* » ;

Enfin, l'électeur devra informer son mandataire qu'il devra se rendre dans son bureau de vote pour voter.

- **Ouverture des bureaux de vote**

Les bureaux de vote seront ouverts les 10 et 24 avril 2022 jusqu'à **19h00**.

- **Identification dans le bureau de vote**

Il est rappelé que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire à l'occasion du vote.

De plus, pour faciliter leur identification (nouvelle numérotation), les électeurs sont invités à se munir de leur nouvelle carte électorale en cours de distribution.

- **Plus d'informations : service élections au 03 68 09 03 37 ou le 03 68 09 03 41 - elections2@colmar.fr.**

CONTACT PRESSE

Caroline Masson - Relations presse - 03 69 99 56 34 - caroline.masson@colmar.fr